

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 8 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/12/2020

Date d'affichage 03/12/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Madame Florence CHASSÉ a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Anaïs LAUTRU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Était absent non excusé : Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

DROIT DE PASSAGE POUR UN RIVERAIN

Un potentiel acquéreur souhaite devenir propriétaire d'un logement dans le centre bourg.

Il existe un droit de passage de 2 mètres avec la maison voisine.

Suite à un différend entre ces deux personnes, l'accès pour ce futur acquéreur à son logement semble compromis. M. Le Maire a rencontré ces deux personnes afin de trouver une solution à l'amiable. Ces rencontres n'ont pas pu permettre de trouver une solution.

M. Le Maire propose de créer un accès au niveau de la maison de la moisson (sous réserve de la réglementation en vigueur) afin de permettre à ce futur habitant de signer son acte de vente et commencer ses travaux.

Monsieur le Maire propose de laisser un droit de passage à ce futur acquéreur.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 13 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 10 décembre 2020.

Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201208-2020-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

